



Commune de Rosis

Conseil Municipal

Séance du 3 Décembre 2007 à 22 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Monique DELMAS - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Bernadette PINATON - Moïse ROQUES - Michel CANOVAS

Membre (s) absent(s) excusé (s) : Martine CANDEL (pouvoir Jacques MENDES) Eric NAUTRE(pouvoir à Gérard LUNA)

Membre (s) absent(s) : - Patrick BONNEL

Secrétaire de séance : - Gérard LUNA

ORDRE DU JOUR DETAILLE

01 - PLANNING DES FETES DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la présentation des vœux de la commune aura lieu le **11 janvier 2008 à 18H00** Salle polyvalente d'Andabre et le **12 janvier 2008 à 11 H 30** au refuge Marcel CEBE à Douch un apéritif dinatoire clôturera ces cérémonies des vœux.

Il précise également que les vœux de la **Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc** auront lieu cette année **le 25 janvier 2008 à 18h00** Castanet le haut.

Pour information des membres du conseil

02-ANDABRE – JOURNEES NATIONALES DE LA SPELEO ET DU CANYONING

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'entretien qu'il a eu avec le Président de l'association « Passepartrou » qui envisage l'organisation de journées nationales de la spéléo et du canyoning à **Andabre le 4 et 5 octobre 2008.**

Il indique qu'à cette occasion, soutenu par **Hérault Sport**, des activités (mur d'escalade, accro branche) seront proposées à tous les visiteurs.

Il propose donc aux membres du conseil d'émettre un avis favorable a ce projet qui est de nature à promouvoir notre territoire et à mieux connaître ces sports.

Vote du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à l'organisation des journées nationales de la spéléo et du canyoning sur la commune.

03 - ANDABRE - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que l'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offre pour la réalisation des travaux d'assainissement dans le hameau d'Andabre à eu lieu à **Plaisance le 22 nov.07.**

Il indique que la C.A.O (Commission d'Appel d'Offre) a décidé de retenir pour le lot n° 1 pour un montant de **8000 € HT.** « **Assainissement 34** », pour le lot n° 2 pour un montant de **351 000 € HT** et le lot n° 3 pour un montant de **258 000 € HT** « **l'entreprise F. LOPEZ** ».

Il précise que les travaux débiteront pour la commune dans le **courant du 2^{ème} semestre 2008.**

Pour information des membres du conseil.

04 - COL DE MADALE - POINT INFO TOURISME

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, que malgré quelques péripéties administratives liées aux conceptions des emplacements de stationnement des véhicules, **le permis de construire a été accordé.**

Il précise que la commune s'est conformée aux préconisations techniques exigées par la DDE, l'Agence technique départementale et les services de l'Etat, afin que l'implantation du « point info » soit irréprochable.

Il indique que la commission d'accessibilité au handicap et la commission de sécurité ont émis un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Il indique également que comme prévu, nous allons procéder à l'acquisition du chalet et mettre en concurrence les fournisseurs de ce type d'équipement qui sera mis en place dans le courant **du 1^{er} trimestre 2008**

Avis du conseil:

Le conseil unanime approuve cette décision.

05 - DOUCH - MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le permis de construire de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch **vient d'être accordé.**

Il indique que la consultation pour les travaux vient d'être lancée par **la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.**

Il précise que le montant global des travaux s'élève à **90.000 € HT**. Le début des travaux est programmé courant 1^{er} trimestre 2008.

Il indique que cet équipement de qualité, destiné à l'accueil du public, est de nature à favoriser la valorisation de notre territoire, à le rendre plus attractif et à installer une véritable politique de développement économique durable.

Avis du conseil:

Le conseil unanime est particulièrement satisfait de cette décision et prend acte de ces informations.

06 - LA PALISSE - RESTAURATION DU CHEMIN

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que des travaux de restauration du chemin de la palisse de nature à améliorer le revêtement de cette voie viennent d'être réalisés.

Il indique également, l'urgence d'effectuer des travaux sur la voirie communale dans le hameau qui est dans un état de dégradations qui le rend quasiment peu carrossable.

Il précise cependant que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après que les travaux de raccordement de l'assainissement seront réalisés.

Avis du conseil:

Le conseil unanime prend acte de ces informations et approuve la décision du Maire d'envisager des travaux dans le hameau qu'après que l'assainissement soit réalisé.

07 - ROSIS - REPARATION DU RESEAU AEP

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'une fuite difficilement décelable sur le réseau d'alimentation en eau potable, a privé depuis près d'une semaine certains de nos résidents de Lafage et des Avels d'eau potable.

Il indique qu'après avoir tout mis en œuvre pour réparer la fuite, malgré des conditions atmosphériques déplorables, elle a été décelée à proximité du pont de Lafage sur la partie en encorbellement et les réparations rapidement effectuées ont permis de rétablir l'eau rapidement.

Avis du conseil:

Le conseil unanime prend acte de ces informations.

08 - DOUCH - RESTAURATION ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'ancien presbytère de Douch, qui est désormais utilisé comme bureau de vote lors d'élections, de salle d'exposition, ou autres réunions festives, nécessite désormais d'être équipé, d'une cuisine, d'équipements sanitaires, d'une isolation thermique, d'un chauffage adapté, et d'un assainissement autonome, afin de favoriser l'accueil du public aux fins d'une utilisation de nature à créer de nouvelles ressources.

Il indique qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année nous avons refusé d'accueillir une vingtaine de groupe.

Il précise que ce manque à gagner, alors que nous avons la structure, couvrirait largement les frais d'installation de ces nouveaux équipements et permettrait d'amortir rapidement ces investissements.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à la restauration du presbytère et à la mise en place des équipements mentionnés ci-dessus, et de programmer sur le budget 2008 l'acquisition et la mise en place de ses équipements dont les travaux seront confiés à l'employé communal.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire

9 - REVISION DES LOYERS DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil de la nécessité de réviser les loyers du refuge Marcel Cèbe à Douch dans lequel nous avons réalisé des réparations importantes pour le rendre fonctionnel et plus agréable.

Il précise que des investissements du même ordre ont été réalisés dans le Gîte communal afin de conserver les 3 épis et sa réputation d'hébergement de qualité.

Il indique également que ces établissements sont équipés de chauffage électrique dont les factures sont en nette progression.

En conséquence pour toutes ces raisons, il propose aux membres du conseil de porter le prix de la nuitée à **14 € pour le gîte communal** (fourniture de couchage, et taxe de séjour compris) et à **9 € la nuitée, pour le refuge Marcel Cèbe** (Taxe de séjour comprise).

Il précise cependant qu'avant de procéder à ces augmentations, nous devons tenir compte des « tours opérateurs » qui ont déjà réservé pour le début de l'année prochaine ainsi que les publications nationales et autres supports publicitaires qu'il faudra faire modifier et qui doivent être prévenus suffisamment à l'avance.

En conséquence ces mesures seront applicables au 1^{er} janvier 2009.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition en ce qui concerne le gîte communal, mais souhaite que le tarif du refuge soit revu à la hausse comme proposé.

10- SOUTIEN AU MAINTIEN DE L'ANTENNE GDF EDF DE BEDARIEUX

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il assisté a une table ronde ou ont été évoquées les difficultés que rencontre l'antenne Edf Gdf de Bédarieux.

Il indique qu'il a été décidé à l'unanimité, de rédiger une motion de soutien pour le maintien de cette antenne, qui, si elle est délocalisée, pénalisera lourdement nos communes rurales.

Il précise qu'une délégation de maires des divers cantons concernés demandera à être reçue par Monsieur le Préfet.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil émet un avis favorable à la rédaction d'une motion de soutien pour le maintien de l'antenne GDF EDF de Bédarieux.

11- MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, qu'il a sollicité auprès de l'agence technique départementale, l'autorisation de mettre en place une signalétique particulière de parking et de stationnement et arrêt interdit aux hameaux de Cours, de Compeyre et au col de Madale.

Il précise que ces dispositions sont prises essentiellement dans le but de réguler les stationnements anarchiques qui perturbent aujourd'hui les usages des habitants de ces hameaux.

Il indique que les services du conseil général ont émis un avis favorable à l'installation de ces panneaux qui seront implantés en liaison avec les conseillers municipaux concernés et notre employé communal.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la mise en place de ses panneaux il prendra un arrêté municipal.

Avis du conseil :

Le conseil unanime prend acte de ces installations qui sont de nature à mieux réguler le stationnement dans les hameaux concernés.

12 - MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION INFO TOURISME

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la réalisation programmée des 20 panneaux de signalisation pour indiquer les chemins de randonnées communaux se poursuit.

Il indique qu'en ce qui concerne les cartes matérialisant les sentiers qui sillonnent la commune GR.PR et CC, sont en cours de réalisation.

Il précise que ces équipements seront en place dès le début de l'année prochaine.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de cette information.

13 - REVISION ANNUELLE DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil la révision des loyers des logements communaux sur la base de l'indice du coût de la construction INSEE qui est portée cette année au taux maximum de **2, 5%**.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.

14-ORDURES MENAGERES - POINT DE PROPRETE AU HAMEAU DE MADALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'interpellation dont il a fait l'objet par les services de la communauté de communes qui lui demande de bien vouloir lui donner la raison pour laquelle le point de propreté destiné à desservir les habitants du hameau de Madale a été mis en place au col de Madale.

Il indique qu'il a donné les raisons qui l'ont amené à l'installer en ce lieu après l'accord unanime des résidents.

Il précise que deux résidents du hameau ont rencontré le président de la communauté de communes pour lui demander qu'on mette en places des conteneurs proche du Hameau.

Il indique qu'il est prêt à les installer, proche du hameau mas il faudra alors en installer un autre pour desservir l'habitation Léger au Cambaut sur la route de Combes.

Vote du conseil : ***Le conseil unanime, après en avoir largement débattu et sur proposition de Moïse Roques, à trouvé un emplacement dans le hameau qui appartient à ce dernier et qu'il accepte de rétrocéder à la commune .Il sera opérationnel après quelques menus travaux. Les écarts (le Cambaut et le Fajas) devront alors être équipé de conteneurs.***

15 - DEMANDE D'EXPLOITATION DE TAXI DE PLACE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier que vient de lui adresser le gérant de la « SARL Christophe ambulances blanches » qui sollicite l'autorisation d'exercer la profession d'exploitant taxi et l'autorisation de stationnement sur le territoire de la commune de Rosis. Il indique que l'intéressé exerce cette profession sur d'autres communes.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer, sur cette demande et d'en délibérer.

Avis du conseil : ***Le conseil unanime émet un avis favorable à cette requête, avec réserve en ce qui concerne l'utilisation d'un 4X4 qui en tout état de cause ne pourra être utilisé que sur le réseau routier départemental ou communal.***

Le Maire, Jacques MENDES.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L' HERAULT



Commune de Rosis

Conseil municipal

Séance du 3 décembre 2007 à 22h 30

à 20 h30 examen par les commissions, des dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil du 3 déc. 2007.

Ordre du jour

- 1- Planning des fêtes de fin d'année***
- 2- Andabre - journée de la spéléo et du canyoning***
- 3-Andabre - Travaux d'assainissement***
- 4- Col de Madale - Point d'infotourisme***
- 5-Douch - Maison du Mouflon et du Caroux***
- 6- La Palisse - Travaux de restauration***
- 7- Rosis - Réparations sur le réseau AEP***
- 8- Douch - Restauration de l'ancien presbytère***
- 9- Révision des nuitées des hébergements communaux***
- 10 - Motion de soutien pour le maintien D'EDF***
- 11- Mise en place de panneaux de signalisation***
- 12- Installation de panneaux d'info tourisme***
- 13 - Révision des loyaux communaux***
- 14 - Ordures ménagères « Col de Madale »***
- 15 - Demande d'exploitation de taxi de place***

Baisse des ordures ménagères 175 €